

Objet : Fermeture des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy-sur-Isère) pour intempéries les 2 et 3 décembre 2017

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlyère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216 et suivant,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la gestion des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère),

Vu l'arrêté n°2017-230 du 16 novembre 2017 portant délégation de fonction à François Cantamessa pour les affaires traitant des services à la population de la Communauté d'Agglomération Arlyère,

Compte-tenu des conditions climatiques,

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement les aires de jeu et qu'il convient de préserver les terrains,

Arrête

Article 1 : Les stades de la Haute Combe de Savoie : Stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère seront indisponibles pour la pratique du football les 2 et 3 décembre 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au stade, transmis au contrôle de légalité et une copie du présent arrêté sera transmise au Président du District de Football.

Fait à Albertville, le 1^{er} décembre 2017,

Le Vice-Président
François Cantamessa

